

# RÈGLEMENT

## Bourse aux jouets

### Amicale de l'Ensemble Scolaire Ste-Anne / St-Joseph

**Contact** : 06 41 69 29 04

**Date** : dimanche 01 décembre 2024

**Lieu** : Salle Jacques Esterel

1. Horaires : - Installation des exposants de 7h00 à 9h00

- vente de 9h00 à 16h00 (**pas de départ avant l'heure de fin**)

2. Chaque exposant se verra mettre à disposition des tables (1,20 m x 0,80 environ) et 2 chaises.

**L'exposant versera à l'Amicale une participation de 6€ par table, et devra envoyer son règlement à l'ordre de « l'AMICALE » au 20 rue de la république 42220 Bourg-Argental. Afin de valider sa réservation**

**Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription qui ne serait pas conforme au règlement.**

3. Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Dès l'arrivée un numéro d'emplacement sera attribué. Les emplacements attribués ne peuvent pas être contestés.

4. En cas d'annulation de la manifestation et si aucun report n'est possible l'Amicale remboursera intégralement les sommes versées.

5. Chaque exposant s'engage à :

- Présenter à l'entrée une pièce d'identité et signer le registre le jour de la vente
- Respecter les horaires d'installation et de vente ci-dessus mentionnés
- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Pour les enfants de plus de 14 ans une autorisation parentale écrite est obligatoirement remise aux organisateurs au plus tard au moment de l'installation.
- Rendre son emplacement propre
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation. Le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de la revente.

6. Les jouets et puériculture de tout type et **en état de fonctionnement** (prévoir des piles pour vérification) sont les bienvenus. Mettre les accessoires et pièces détachées pouvant se perdre dans des sachets attachés à la pièce principale.

**Ne seront pas acceptés** : les objets sales ou en mauvais état, tout objets jugés non conforme dans une bourse aux jouets.

Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme. En cas de désaccord ou refus, l'exposant sera invité à quitter les lieux. Il ne pourra en aucun cas être indemnisé.

Ne mettez à la vente que ce que vous achèteriez vous-même et fixez des prix raisonnables.

7. L'Amicale ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.

**8. Les exposants, s'ils le souhaitent, peuvent faire don de leurs invendus à l'association AMICALE de l'Ensemble scolaire Ste Anne/St Joseph, leurs dons seront remis à la vente l'année suivante et la recette sera reversée aux écoles**

*Cette journée doit se dérouler dans un esprit de convivialité, de respect et de bonne humeur.*

*Bonne journée à tous.*